Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260924-235_D93_26-DE

Le Relecq Kerhuon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le 24 septembre, à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Relecq-Kerhuon, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Erwan L'EOST.

Date de convocation : 11 septembre 2026 Date d'affichage : 11 septembre 2026

Etaient présents :

- M. Erwan L'EOST

Maire

- Mme Servane METZGER-CORRIGOU
- M. Mathieu LE BOURSICAUD
- Mme Marianne ABAZIOU
- M. Thierry PEYREBESSE
- Mme Maryvonne GUILLOTO
- M. Malo JANEIRO-FORTES--COUILLANDRE
- Mme Gwenaëlle KERNEIS
- M. Alban SIMIER
- Mme Françoise MADEC

Adjoints

- M. Alain KERHASCOET
- M. Eric LE GALL
- Mme Safia SYLLA
- Mme Nathalie LAOT
- M. Joël LE BIHAN
- Mme Marion DEZEIX
- M. Jacques POULIQUEN
- Mme Audrey FERDINAND
- M. Philippe HENRY
- Mme Danielle SALAUN
- M. Loïc GOGE
- Mme Sandrine GARZETTI
- M. Raphaël SLEIMAN
- Mme Béatrice GUELLEC
- M. Vincent MEMBRINEZ
- Mme Hélène ROEHRIG
- M. Laurent PÉRON
- Mme Claudie BOURNOT-GALLOU
- M. Philippe MORVAN
- Mme Rachel NICOLAS
- M. Jean-Philippe PONS
- Mme Marie QUÉTIER
- M. Pascal GRIMALDI

Conseillers municipaux

Etaient absents :

- Mme Hélène ROEHRIG donne procuration à M. Jacques POULIQUEN à compter de la délibération N° 235-D104-26

Monsieur Pascal GRIMALDI a été nommé secrétaire de séance

235 – D93 – 26 : INITIATION A LA LANGUE BRETONNE DANS LES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260924-235_D93_26-DE

235 – D93 – 26 : INITIATION A LA LANGUE BRETONNE DANS LES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Résumé :
Depuis 2007, plusieurs classes monolingues de l'établissement Jules Ferry participent à des séances d'initiation à la langue Bretonne sur le temps scolaire. La ville du Relecq-Kerhuon souhaitant renouveler sur l'année scolaire 2026-2027 son soutien au dispositif mis en œuvre avec le Département du Finistère et la Région Bretagne, il convient de valider les modalités d'organisation de cette initiation.

Depuis plusieurs années, les élèves des écoles primaires du Finistère peuvent bénéficier de séances d'initiation au breton, à raison d'une heure par classe par le biais d'un dispositif financé conjointement par le Conseil Départemental, la Région Bretagne et les communes concernées, en partenariat pédagogique avec l'inspection académique du Finistère. Les cours d'initiation sont mis en place à la demande des écoles, sous réserve de l'accord de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

Sur l'ensemble du département, la participation municipale est fixée à 760 € par classe, pour un coût total du dispositif de 1 800 € par classe.

Depuis 2007, plusieurs classes monolingues de l'établissement Jules Ferry participent à ce dispositif, en s'engageant à respecter le principe de continuité auprès de chaque élève.

Après validation pédagogique par l'inspection académique du Finistère, du volume d'heures proposées pour l'année scolaire 2026-2027, les interventions sont prévues sur 2 classes, à raison d'une heure hebdomadaire par classe, soit un total de 1 520 € pour l'année scolaire.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider la proposition du Conseil Départemental de développer l'offre d'initiation scolaire à la langue bretonne dans le cadre du temps scolaire pour l'année 2026-2027,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en place de cette initiation sur l'année scolaire 2026-2027

o Avis de la commission Finances – Administration Générale – Vie économique : Favorable à l'unanimité

o Avis de la commission Solidarités et Enfance : Favorable à l'unanimité

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait au RELECQ-KERHUON, le 24 septembre 2026

Le Maire,

Erwan L'EOST

MAIRIE LE RELECQ KERHUON
Finistère